



**Relais de Sarre-Union - Contrat  
"Territoire-Lecture" 2016-2018**

**Rapport n° CP/2016/13**

**Service gestionnaire :**

Bibliothèque départementale du Bas-Rhin

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet la signature d'un contrat "Territoire-Lecture" avec l'Etat pour le Relais BDBR à Sarre-Union. Ce contrat porte sur la valorisation de l'offre de lecture publique du relais de Sarre-Union donnant lieu à des aides financières spécifiques aux territoires considérés comme fragiles dans l'offre culturelle. Les actions ainsi développées ont pour but de promouvoir la lecture publique auprès de plusieurs publics cibles : petite enfance, adolescents, personnes isolées et personnes aidées, et publics plus éloignés de la culture de façon plus générale. Ces actions reposeront à la fois sur des partenariats renforcés (MJC, collège, EHPAD) et la valorisation d'outils numériques récemment développés. La subvention triennale 2016-2018 de l'Etat est d'un montant total de 36 160€ (avec un versement déjà effectif de 9040€ en 2015 au titre de la préfiguration du Contrat de Territoire Lecture, et trois versements de 9040€ chacun en 2016, 2017 et 2018) et valorise l'implication du Conseil départemental sur ce territoire.

**1. Un projet global pour la lecture publique et le relais de la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin à Sarre-Union**

Le dispositif « Territoires lecture » développé par l'Etat vise à soutenir et reconnaître les efforts spécifiques des collectivités dans le développement de la lecture publique sur des territoires où l'accès au livre et à la culture est considéré comme fragile ou insuffisant. A ce jour, ce contrat proposé par le Préfet est le seul en œuvre en région Alsace.

Depuis sa création en 1975 par les services de l'Etat, le relais de Sarre-Union exerce une double mission d'animation des bibliothèques et de desserte directe au public, maintenue lors du transfert des compétences de la lecture publique au Département en 1986. Le Département a réaffirmé en 2009 sa volonté de rester chef de file d'une politique de lecture publique sur le territoire de Sarre-Union, en s'appuyant cependant sur des modalités nouvelles et un partenariat à construire avec la Communauté de Communes.

De fait, ce contrat marque **la valorisation des actions de lecture publique** du département au relais de Sarre-Union. Au-delà, ce contrat « Territoires lecture » constitue un levier essentiel dans la mise en œuvre d'un partenariat avec les collectivités du territoire.

Ce contrat « Territoires lecture » reconnaît l'existence d'un projet culturel qui vise à dynamiser la lecture publique à destination de publics spécifiques (petite enfance, adolescents, seniors, personnes aidées, public non habitué des bibliothèques) à travers des actions phares, dans un objectif de développement culturel sur un territoire particulièrement fragile (présence de nombreux Points Lecture) et dans la traduction locale des priorités départementales. Il récompense également l'action territorialisée de la BDBR.

A l'instar du site de Villé, le Relais de Sarre-Union a été conçu comme un laboratoire, permettant de faire évoluer l'offre de services de lecture, au bénéfice du territoire et, au-

delà, à l'ensemble du réseau départemental de lecture publique. Le développement de services numériques, par exemple, occupe une place importante au sein du dispositif et vise à reconnaître le rôle du relais de la BDBR dans l'atténuation de la fracture numérique sur les territoires.

## **2. Le soutien de l'Etat au travers d'un contrat « Territoire Lecture »**

A travers ce contrat « Territoire Lecture », l'Etat reconnaît et soutient l'implication durable et la vision d'avenir du Conseil départemental pour la lecture publique. Une subvention de fonctionnement sera versée pendant trois ans 2016-2018 (l'année 2015 constituant une année de préfiguration du contrat). Elle vise à soutenir, par une valorisation financière, le déploiement de nouveaux services, sur la base d'un diagnostic culturel complet qui implique l'ensemble des bibliothécaires du Relais de Sarre-Union. Les trois principaux axes du projet sont :

- La perspective d'une requalification et modernisation du bâtiment dans un cadre juridique nouveau :

Cette perspective est identifiée comme prioritaire à l'échelon national par l'Etat qui a réitéré la possibilité d'aides à hauteur de 40% du montant hors taxes de tels projets. D'autre part, la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union vient de délibérer en actant une étude de programmation de requalification du bâtiment.

- La mise en œuvre d'actions spécifiques en faveur de publics ciblés :

L'accès du Relais est libre et gratuit à tous ; toutefois, en prenant compte de la nécessaire adaptation de l'offre culturelle à la diversité des situations individuelles, l'équipe du Relais mène des actions pensées en priorité pour des publics spécifiques : offre diversifiée en direction de la petite enfance et des adolescents pour familiariser les plus jeunes à la culture et inciter les adolescents à développer leur esprit critique ; adaptation de l'offre culturelle et de son accessibilité aux besoins des seniors pour un maintien de leur intégration sociale ainsi que pour des publics en difficulté ; renforcement de la politique de lecture publique à destination des publics éloignés de la culture avec l'apprentissage du français et la lutte contre l'illettrisme comme principales orientations.

- Le développement des publics du Relais grâce au partenariat, à l'expérimentation et au numérique :

La recherche systématique de partenariats, notamment locaux, constitue une réponse au constat d'éparpillement de l'offre culturelle du territoire fait dans le Projet Territorial de Développement Culturel 2014-2016 (enseignants, acteurs sociaux et culturels du territoire). Il sera complété par l'expérimentation de nouveaux services et modalités d'accueil visant à améliorer l'attractivité du relais (portage à domicile, gratuité pour tous les publics), ainsi que par l'usage du numérique adapté aux publics et aux besoins (offre numérique disponible au Relais, mais également des ressources numériques disponibles en ligne et une volonté de médiation du numérique).

Ces trois axes constituent le socle financé par l'aide de l'Etat pour ce contrat « Territoire Lecture ».

## **3. Une aide au fonctionnement pour la valorisation des actions menées**

Afin de contribuer aux objectifs du présent contrat, l'Etat apportera une contribution d'un montant prévisionnel de **36 160€ versés en 3 annuités de 9040€ chacune** de 2016 à 2018, **complétées par un versement de 9040€ dès 2015** au titre de la préfiguration du contrat « Territoire Lecture ».

La première année, le montant de l'aide de l'Etat est fixé par arrêté attributif de subvention. Les trois années suivantes, un avenant au présent contrat précisera le montant de l'engagement des deux parties.

Le montant global d'aides de l'Etat sur quatre ans (préfiguration 2015 incluse) au titre du présent contrat s'élève à 36 160€ dont la répartition prévisionnelle figure dans le tableau joint en annexe du contrat.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve le projet de contrat "Territoire Lecture" 2016-2018 et sa préfiguration 2015, pour le Relais de la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin à Sarre-Union joint en annexe, entre l'Etat et le Conseil départemental du Bas-Rhin*

*- autorise son président à signer ce contrat.*

Strasbourg, le 21/12/15

Le Président,



Frédéric BIERRY